



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, à 19h30, le Conseil Municipal s'est assemblé en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1^{er} étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 20 mars 2025.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 27

MEMBRES PRESENTS : 20

Le Maire, François SENNEPIN,
Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY Anne-Laure, M. PLANCHE Bernard, Mme CEPERO Marie-Estelle, Mme DUBESSAY Françoise, M. VENUAT Alain, M. RAY Nicolas, Mme MILET Ariane, M. GROSJEAN Raymond, M. FAVIER Bernard, M. MARIELLE Frédéric, M. BOURDEREAU Philippe, M. CHEVALIER Roland, Mme DUPUIS Claude, M. DESMOULES Guillaume, M. GREZES Victor, M. BONJEAN Bruno, Mme BABIAN-LHERMET Anne.

ABSENTS REPRESENTÉS :

M. CHAUVET Claude par M. LAURENT Michel,
Mme DESPREZ Frédérique par Mme DUBESSAY Françoise,
Mme THEILLIERE Christelle par M. VENUAT Alain,
Mme BARGE Elisabeth par M. GROSJEAN Raymond,
M. MIENS Fabrice par M. SENNEPIN François,
Mme RAFFY Ghislaine par Mme GONINET Isabelle,
Mme JOLY Martine par Mme AUROY Anne-Laure

ABSENTS :

M. GIRARD-AMBROGGI Pierre-Alexandre, M. CHAMBON Grégory.

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme DUBESSAY Françoise

Approbation du P.V. de la séance du 20 février 2025

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2025 est approuvé à **PUNANIMITÉ**.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 008

Nomenclature Actes : 5.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°1

DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22

Période du 13 février 2025 au 20 mars 2025

Décision n°2025-013 en date du 24 février 2025 - Marchés de services - Maintenance d'ascenseurs, portes, portails automatiques et installations de désenfumage - 22BG011 - LOT n°2 - Avenant n°1

Il est décidé de conclure l'avenant n°1 négatif au marché 22BG011 d'un montant de 120.00 € HT, soit 144.00 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 360.00 € HT, soit 432.00 € TTC pour cette 2e année de reconduction et les années suivantes.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2025-014 en date du 07 mars 2025 - Autorisation d'un compte à terme

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler le compte à terme mis en place le 28 février 2024 auprès du Trésor Public à hauteur de 700 000€ correspondant à une indemnité d'assurance perçue suite au sinistre de grêle du 04 juin 2022.

Les comptes à termes (CAT), ouverts dans les écritures de l'État, constituent des placements sécurisés, productifs d'intérêts à taux fixe en fonction de la durée, auxquels les Collectivités ont recours.

L'ouverture d'un compte à terme, est une opération de trésorerie court terme qui ne donne lieu à aucune inscription budgétaire.

Il est pris note que le taux appliqué en cas de retrait anticipé est le taux de la maturité immédiatement inférieure à la durée effective d'immobilisation, tel qu'il figure sur le barème en vigueur le jour d'ouverture du compte à terme.

Les caractéristiques du compte à termes sont les suivantes :

Date d'ouverture : 07/03/2025

Montant du placement en Euros : 700 000€

Durée du placement : 3 mois

Taux d'intérêt nominal : 2.37 %

Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en Préfecture.

Décision n°2025-015 en date du 13 mars 2025 - Attribution Marché 25BG011 - Location et entretien d'une machine à affranchir avec fournitures dédiées

Le marché suivant est attribué :

Marché 25BG011 avec la société PITNEY BOWES – S.A.S, Immeubles Le Triangles, 9, rue Paul Lafargue, 93456 LA PLAINE SAINT-DENIS cedex pour :

- Montant annuel location et entretien de 530.00 € HT soit 636.00 € TTC.

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

Soit pour la durée totale du marché, 3 ans :

- Montant total location entretien de : 1 590.00 € HT soit 1 908.00 € TTC consommables en sus.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire 6135.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2025-016 en date du 04 mars 2025 - Convention de mise à disposition terrain place de la source intermittente

Il est décidé de signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain situé à l'arrière de la salle de la source intermittente sur le parking ainsi que le règlement annexé.

La présente convention prend effet pour une durée de 3 ans à compter au 1er mars 2025 et jusqu'au 29 février 2028,

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Délibération n° 2025 - 009	Nomenclature Actes : 7.1
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°2

Comptes de gestion 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Considérant que l'ensemble des Comptes de gestion 2024 ont été déposés en Mairie.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes qui figurent au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Statuant sur l'exécution du Budget Principal de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et des Budgets Annexes.

VU Pavis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

DECLARE que :

-les Comptes de gestion - Budget Principal, Cases du Marché, Les Jardins du Bost, dressés pour l'exercice 2024 par le Comptable Public visés et certifiés conformes, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ces documents sont consultables en Mairie.

- **ADOpte LE BUDGET PRINCIPAL A L'UNANIMITÉ**
 - **ADOpte LES CASES DU MARCHÉ A L'UNANIMITÉ**
 - **ADOpte LES JARDINS DU BOST A L'UNANIMITÉ**
-

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 010

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°3

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Budgets Principal et Annexes

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

DONNE acte au Président de séance de la présentation des Comptes Administratifs 2024, Budget Principal et ses deux Budgets Annexes,

CONSTATE qu'après rapprochement entre les deux comptabilités : compte de gestion du Comptable public (Mr le Comptable Public du service de gestion comptable de Vichy) et compte administratif de l'Ordonnateur (Mr le Maire), les résultats globaux sont parfaitement conformes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats tels que définis dans les documents Comptes Administratifs 2024.

APPROUVE les Comptes Administratifs 2024 et **APPROUVE** toutes les affectations de résultats 2024 sur l'exercice 2025 qui seront repris aux Budgets Primitifs de 2025.

MONSIEUR LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE.

- **Budget Principal :**
ADOpte A LA MAJORITÉ – 4 ABSTENTIONS (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor, BONJEAN Bruno et Madame BABIAN-LHERMET Anne)
 - **Budget Annexe - Les Jardins du Bost :**
ADOpte A L'UNANIMITÉ
 - **Budget Annexe - Cases du Marché :**
ADOpte A L'UNANIMITÉ
-

Délibération n° 2025 - 011

Nomenclature Actes : 7.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°4

Fiscalité directe locale – Taux d'imposition 2025

M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- de fixer les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 2025 tel qu'il suit :
 - Taxe foncière non bâtie 40.73 % (taux inchangé)
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties 42.60 % (taux inchangé)
 - Taxe d'habitation 13.90 % (taux inchangé)

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

ADOPTE ces propositions,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

ADOPTE A LA MAJORITÉ - 2 CONTRE (Monsieur BONJEAN Bruno et Madame BABIAN-LHERMET Anne)

Délibération n° 2025 - 012

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°5

BUDGETS PRIMITIFS 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 ayant eu lieu lors du conseil municipal du 20 février 2025,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

VU la délibération précédente à l'ordre du jour, ayant approuvé les Comptes Administratifs 2024, et ayant procédé simultanément à l'affectation des résultats 2024/2025 et à la prise en compte des Restes à Réaliser 2024/2025.

VOTE les Budgets Primitifs 2025 tels que présentés ci-dessus par Chapitre, et s'équilibrant en recettes et en dépenses à :

Budget Principal Ville (M57)

Section de fonctionnement	10 247 608.38 €
Section d'investissement	14 189 549.54 €
Total	24 437 157.92 €

ADOPTE A LA MAJORITÉ - 4 CONTRE (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor, BONJEAN Bruno et Madame BABIAN-LHERMET Anne)

Budget Cases du Marché assujetti TVA (M57)

Section de fonctionnement	9 706.30 €
section d'investissement	10 686.00 €
total	20 392.30 €

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Budget Les Jardins du Bost assujetti TVA (M57)

Section de fonctionnement	160 537.00 €
Section d'investissement	965 811.75 €
Total	1 126 348.75 €

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 013

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°6

Subvention d'équilibre au budget annexe « jardins du Bost »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

DECIDE le versement d'une subvention, sur l'exercice 2025, pour un montant maximal de 74 320.00 € destinée à équilibrer le budget annexe « Jardins du Bost »

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 014

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°7

Subvention d'équilibre au budget annexe « cases du marché »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

DECIDE le versement d'une subvention, sur l'exercice 2025, pour un montant maximal de 3 520.00 € destinée à équilibrer le budget annexe « Les Cases du Marché »

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 015

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°8

Autorisations de programmes et crédits de paiement

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la poursuite de la gestion des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement annuels et la création de l'autorisation de programme et les crédits de paiements proposés au titre du budget principal,

VOTE les montants de l'autorisation de programmes et la répartition des crédits de paiement, tels que définis précédemment.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 016

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°9

Constitution de provisions

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

VOTE l'inscription de la somme de 2 224.00 € correspondant à la liste des créances douteuses du budget principal transmise par le service de gestion comptable de Vichy

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 017

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°10

PERSONNEL – Tableau des emplois et des effectifs (TDEE) – Emplois permanents

Propose au Conseil Municipal :

- De créer et/ou de supprimer les emplois permanents au tableau des effectifs ainsi qu'il suit :
 - Créations à compter du 1^{er} avril 2025 :
 - Pour le recrutement d'un agent polyvalent Espaces-verts :

Ville de Bellerive-sur-Allier

DELIBERATIONS

- Un emploi à temps complet (35/35^{ème}) dans le cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux, rémunéré sur le grade d'Adjoint technique territorial ;
- Suppressions des postes vacants ou non pourvus à compter du 1^{er} avril 2025 :
 - Un emploi de directeur de pôle, à temps complet (35/35^{ème}) dans le cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux, rémunéré sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
 - Un emploi de responsable de service, à temps complet (35/35^{ème}) dans le cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, rémunéré sur le grade d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- De dire que les emplois créés au tableau des effectifs pourront être pourvus par des agents contractuels sur les fondements juridiques suivants :
 - **Article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique :** Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ;
 - **Article L.332-8 1^o du Code Général de la Fonction Publique :** Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
 - **Article L.332-8 2^o du Code Général de la Fonction Publique :** Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- D'autoriser sur le fondement juridique de **l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique**, le recrutement d'agents contractuels pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux recrutés sur les postes créés au tableau des effectifs :
 - Autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ;
 - Indisponibles en raison :
 - D'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois ;
 - D'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux ;

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget,

D'AUTORISER l'Autorité territoriale à signer tout acte y afférent

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter l'ensemble de ces propositions,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 018

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 11

PERSONNEL - Schéma de mutualisation 2022-2026 – Etat d'avancement

PROPOSE au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport relatif à l'état d'avancement du schéma de mutualisation établi pour la période 2022-2026 (annexé à la présente délibération)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter cette proposition

CHARGE M. le Maire de transmettre la présente délibération et son annexe à M. le Sous-Préfet de Vichy et M. Le Trésorier Principal de Vichy

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 019

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 12

**PERSONNEL – Convention cadre pluriannuelle de partenariat « 2025-2027 »
entre le centre national de la fonction publique territoriale
et la ville de Bellerive-sur-Allier**

PROPOSE au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention cadre pluriannuelle de partenariat « 2025-2027 » à intervenir avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, dans les conditions précisées en annexe, et
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE ces propositions,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette délibération,

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 020

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 13

**PERSONNEL – Adhésion au service de médecine préventive
du centre de gestion de l'Allier**

PROPOSE au Conseil Municipal :

D'ADHERER au service de médecine préventive du Centre de gestion de l'Allier pour assurer ses obligations d'employeur public à l'égard de ses agents en matière de santé et de sécurité au travail ;

D'AUTORISER à cette fin Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à venir avec le centre de gestion dans les conditions précisées, et tout acte y afférent ;

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

ADOPTE l'ensemble de ces propositions,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et/ou contrats afférents

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité ;

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 021

Nomenclature Actes : 4.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 14

**PERSONNEL – Protection sociale complémentaire – Association à la démarche
portée par le centre de gestion de l'allier visant à la conclusion de conventions de
participation sur les risques « santé » et « prévoyance » à l'échelle départementale**

Propose au Conseil Municipal :

- De s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier les agents de la Ville de Bellerive-sur-Allier d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre de conventions de participation pour les risques « Prévoyance » et « Santé »,
- De mandater le Centre de Gestion de l'Allier afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion de conventions de participation pour les risques « Prévoyance » et « Santé »,
- De mandater le Centre de Gestion de l'Allier afin de solliciter les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,
- De s'engager à communiquer au Centre de Gestion de l'Allier les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,
- De prendre acte que l'adhésion de la Ville de Bellerive-sur-Allier à ces conventions de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de Gestion de l'Allier par délibération et après convention avec ce dernier, étant précisé qu'après avoir pris connaissance

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

des tarifs et garanties proposés, la Ville de Bellerive-sur-Allier aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de l'Allier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et/ou contrats afférents,

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 022	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 15

PERSONNEL - Modalités d'octroi des titres restaurant – A compter du 1^{er} juillet 2025

PROPOSE au Conseil Municipal :

- D'arrêter les modalités d'octroi des titres-restaurant aux agents de la Ville de Bellerive-sur-Allier à compter du 1er juillet 2025, selon les conditions précisées en annexe,
- De dire que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au budget de la collectivité à chaque exercice, et
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'objet de la présente délibération.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

DECIDE d'adopter l'ensemble de ces propositions

CHARGE M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 023	Nomenclature Actes : 7.5
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 16

**Subvention 2025 – Vidéoprotection
Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

VU les montants tels que présentés ci-dessus,

VU la délibération n° 2023-181 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023 autorisant le Maire à « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

CONSIDERANT que la vidéoprotection contribue à la sécurité publique et assiste avec efficacité les forces de l'ordre dans certaines de leurs missions,

CONSIDERANT qu'il convient de poursuivre le déploiement de la vidéoprotection entamé en 2018,

SOLLICITE auprès de l'Etat le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (programme S) selon le plan de financement suivant :

- FIPD, programme S, 31.1% du montant HT des travaux, soit une subvention sollicitée de 17.256,68 € (plafond).

- Autofinancement ou emprunt : 11.092,92 € HT + 11.092,92 € représentant la TVA sur l'ensemble, soit un total de 22.185,84 €.

DONNE délégation pour signer tout document se rapportant aux présentes décisions à Monsieur le Maire

ADOpte A LA MAJORITÉ – 4 ABSTENTIONS (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor, BONJEAN Bruno et Madame BABIAN-LHERMET Anne)

Délibération n° 2025 - 025	Nomenclature Actes : 8.3
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°17

SDE 03 – Éclairage public parking allée Lesimple (affaire 20241270)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 20 410,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 15 307,00 euros.

Cette somme sera appelée par le SDE03 avec un étalement demandé sur 5 ans.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2024 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 025	Nomenclature Actes : 8.3
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°18

SDE 03 – Dissimulation des réseaux rue Maurice Chalus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03 ;

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 164 920 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 49 476 euros.

Cette somme sera appelée par le SDE03 de manière étalée sur une période de 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2026 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 026	Nomenclature Actes : 8.3
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°19

SDE 03 – Renouvellement éclairage public lié à la dissimulation des réseaux rue Maurice Chalus (affaire 20150380)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 44 285,00 euros.

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

ACCEPTTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 28 785,00 euros.

Cette somme sera appelée par le SDE03 de manière étalée sur une période de 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2026 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 027	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 20

Vente de parcelles cadastrées AH 767 et AH 768 situées rue Maurice-Chalus

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,
VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

CONSTATE la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées section AH numéro 767 et 768,

APPROUVE leur déclassement du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AH 767 et AH 768 d'une superficie totale de 58m², à Monsieur CHABOT Daniel au prix de 754 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 028	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 21

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

**Vente de parcelles cadastrées AZ 566 et AZ 568 situées
dans le lotissement « Le Briandet » d'une superficie de 8 m² et 58 m²**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AZ n° 566 d'une superficie de 8 m² et AZ 568 d'une superficie de 58 m², sise rue des Aulnes à Bellerive-sur-Allier à Monsieur Didier BARRAUD au prix de 1.215€ ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 029	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 22

**Vente de la parcelle cadastrée AZ 561 située dans le lotissement « Le Briandet » d'une
superficie de 185 m²**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AZ 561 d'une superficie de 185m², sise allée du Bois à Bellerive-sur-Allier à Monsieur Fabrice FONTAINE au prix de 3.000 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 030

Nomenclature Actes : 3.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 23

**Vente de la parcelle cadastrée AZ 562 située
dans le lotissement « Le Briandet » d'une superficie de 59 m²**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AZ 562 d'une superficie de 59 m², sise allée du Bois à Bellerive-sur-Allier à Monsieur GAYOT Bertrand au prix de 1.110 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 031

Nomenclature Actes : 3.2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°24

**Vente de la parcelle cadastrée AZ 564 située
dans le lotissement « Le Briandet » d'une superficie de 54 m²**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AZ 564 d'une superficie de 54 m², sise allée du Bois à Bellerive-sur-Allier à Monsieur Gaetan MENDES et à Madame Julie MENDES née MAURIN au prix de 1.035 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 032	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°25

Vente de la parcelle cadastrée AZ 563 située dans le lotissement « Le Briandet » d'une superficie de 53 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AZ 563 d'une superficie de 53 m², sise allée du Bois à Bellerive-sur-Allier, Madame Nathalie MILLS au prix de 1.020 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 033	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 26

Vente de la parcelle cadastrée AZ 565 située dans le lotissement « Le Briandet » d'une superficie de 83 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AZ 565 d'une superficie de 83 m², sise allée du Bois à Bellerive-sur-Allier Madame Chantal BARDOT et à Monsieur Patrick RIBOUX au prix de 1.470 € ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 034	Nomenclature Actes : 3.1
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°27

**Acquisition d'une partie de la parcelle AI 49 sise 2 avenue Jean Jaurès à
Bellerive-sur-Allier pour la continuité de l'aménagement de l'avenue de Vichy (trottoir)**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis des Commissions n° 1 et 2 réunies le 18 mars 2025,

APPROUVE l'acquisition d'une partie de bien cadastré AI 49 à Bellerive-sur-Allier d'une surface totale de 13 m², auprès de M. MANDET Bernard au prix de 130 €,

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents relatifs à cette acquisition (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc...),

PRECISE que les dépenses relatives à ladite acquisition seront imputées à l'article 2112

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 035	Nomenclature Actes : 3.2
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°28

Cession AL 71 (1, avenue Jean-Jaurès)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU l'avis des Commissions n°1 et 2 réunies le mardi 18 mars 2025,

VU les montants tels que présentés ci-dessus,

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

VU la nouvelle proposition d'achat reçue de Messieurs Brizard et Demure en date du 13 mars 2025,

VU le nouvel avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 24 février 2025,

ACCEPTE la cession de l'immeuble cadastré AL 71, sis 1 avenue Jean-Jaurès, au prix de 60 000€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires aux présentes, et à la signature de tous documents relatifs à cette opération,

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A LA MAJORITÉ – 4 ABSTENTIONS (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor, BONJEAN Bruno et Madame BABIAN-LHERMET Anne)

Délibération n° 2025 - 036	Nomenclature Actes :
----------------------------	----------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°29

Schéma départemental de lecture publique 2024 - 2028

Convention de dépôt de livres par la médiathèque départementale

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des Commissions n°1 et 3, réunies les 12 et 18 mars 2025,

APPROUVE les termes de la convention définissant les engagements du Département de l'Allier et de la Commune de Bellerive sur Allier au titre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Lecture Publique 2024 - 2028

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document la concernant

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n°2025 - 037	Nomenclature Actes : 8.1
---------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°30

Crédits scolaires 2025

Participation communale aux projets pédagogiques des écoles

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n°1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

MAINTIENT l'application du ratio unique de 80 € par élève dans le mode de calcul du crédit total alloué en section de fonctionnement pour chaque école (selon les effectifs arrêtés dans le rapport de rentrée scolaire de l'année en cours).

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

PRECISE que le montant alloué aux écoles est destiné aux dépenses de fonctionnement suivantes : fournitures scolaires, petits équipements, fournitures administratives et projets pédagogiques.

APPROUVE le versement aux coopératives scolaires des montants définis par les écoles, dédiés aux projets pédagogiques (dont la Fête de Noël des maternelles), soit :

- Ecole Alexandre Varenne : 3 360.00 €
- Ecole Jean Zay : 4 160.00 €
- Ecole Marx Dormoy : 4 000.00 €
- Ecole Jean-Baptiste Burlot : 4 000.00 €

CONFIRME que les montants versés aux coopératives scolaires viennent en déduction des crédits totaux alloués.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 038	Nomenclature Actes : 7.6
----------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°31

RESTAURATION SCOLAIRE

Participation investissement SIVU – Cuisine locale

Propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le montant de la participation sollicitée auprès de la Ville de Bellerive-sur-Allier à hauteur de 57 870.77 €
- D'approuver que cette contribution soit versée en fonction des demandes du SIVU au fur et à mesure des règlements des factures et sur présentation d'un état justifié,
- D'autoriser M le Maire à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Maire et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 039

Nomenclature Actes : 7.1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°32

Achat pour remise cadeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions n° 1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

APPROUVE l'achat de bons cadeaux et de lots divers d'un montant total de 3 250 €.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 040

Nomenclature Actes : 7.6

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°33

Cotisations / organismes divers – Année 2025

Organismes	Montants payés en 2024 (pour information)
Association des Maires de l'Allier, valant adhésion conjointe à l'A.M. F	2883.52
Allier à Livre Ouvert pour B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt Départementale)	1239.70
SDE03	1455.00
Association le Maillon/ FNTAV	400.00
Association le Fusible	100.00
Comité de l'Allier d'Athlétisme	
Commission Départementale des Courses Hors-stades	
Association sportive du Département	
Association Ludivers	45.00
Réseau Carel (coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèque)	
Association Profession Sports et Loisirs Auvergne	
Epicerie solidaire	
Conseil National des villes et villages fleuris	225.00
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture	60.00
Dilicom (prêt de livres numériques)	

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Fredon Auvergne Rhône Alpes assistance technique et pédagogique	460.00
Association des ludothèques françaises	
Voisins vigilants	2000.00
Association de Promotion des Liaisons RN7/A71/A89	
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques	611.00
TOTAL	9 479.22

ACCEPTE de verser annuellement les cotisations afférentes à ces adhésions, sur l'article 6281 du budget, dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif,

PRECISE que ces versements interviendront sous réserve d'un appel à cotisation des organismes ci-dessus visés, et sous réserve d'une augmentation raisonnable par rapport aux cotisations 2024.

CONFIRME que la liste ci-dessus des organismes auxquels la Commune verse des cotisations pourra être actualisée, en ce compris le montant de la cotisation, chaque année dans le cadre du vote des documents budgétaires.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 041	Nomenclature Actes : 7.10
----------------------------	---------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 34

TARIFS MUNICIPAUX

Révision des tarifs 2025 « Evènements municipaux »

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions n° 1 et 3, réunies les 12 et 18 mars 2025,

VU l'exposé de M. le Maire,

APPROUVE les tarifs tels que révisés ci-dessus,

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 042

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°35

Conventions triennales avec les associations

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

APPROUVE le renouvellement de la convention triennale avec la Bellerivoise Gymnastique et le non-renouvellement de la convention avec le Bellerive Basket Club.

DECIDE D'ATTRIBUER à l'association Bellerivoise Gymnastique une subvention de fonctionnement de 13 650 chaque année sur la durée de la convention.

Les crédits nécessaires figureront au Budget Primitif 2025

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec les associations concernées et tout document s'y rapportant.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° 2025 - 043

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 36

**Subventions 2025 aux Associations
Subventions de base et de fonctionnement**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions n°1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les quatre tableaux ci-dessus correspondant aux montants cumulés de :

Tableau A pour les associations relevant de la commission 1 :	36 211 €
Tableau B pour les associations à dominante Sociale :	6 672 €
Tableau C pour les associations à dominante Culturelles :	27 713 €
Tableau S pour les associations à dominante Sportives :	38 921 €
Soit un montant global :	109 517 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

**MESSIEURS PLANCHE BERNARD, BONJEAN BRUNO ET MADAME GONINET
ISABELLE NE PRENNENT PAS PART AU VOTE.**

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délégation n° 2025 - 044	Nomenclature Actes : 7.5
--------------------------	--------------------------

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 37

**Subventions complémentaires 2025 aux Associations
Axes de développement**

ASSOCIATIONS	Objet	Axe 1	Axe 2	Axe 3
AMICALE LAIQUE DE BELLERIVE	Aide à la formation de la pratique du Raky	100€		
	Aide à la mise en valeur des archives de la Couarde des années 1950/1960			200 €
AMICALE LA GOUJONNIERE	Aide à l'organisation de la 6 ^{ème} coupe de printemps et 9 ^{ème} automnale			450 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE	Aide à la participation aux finales départementales et régionales de Basket UNSS			400 €
BELLERIVE KAYAK	Accueil d'un cycle de travail avec l'association ADDPAT03		200 €	
BELLERIVE KAYAK	Accueil d'une manche de sélection au championnat de France			500 €
BELLERIVE SPORTS CYCLISTES	Aide à l'organisation de la course cycliste de Pâques			1000 €
PETANQUE BELLERIVOISE	Aide à l'organisation de la Fête de la pétanque 14/07			1 500 €
PETANQUE BELLERIVOISE	Aide au développement du sport de haut niveau			2000 €
PETANQUE BELLERIVOISE	Aide à l'organisation de la finale de la CDF Jeu provençal			750 €
RETRAITTE SPORTIVE	Aide à la formation des animateurs	500 €		
SPORTING CLUB GOLF VICHY- BELLERIVE	Aide à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Bellerive			1 000 €
SPORTING CLUB TENNIS VICHY-BELLERIVE	Aide à l'organisation d'un tournoi national de tennis			500 €

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

	Seniors +			
TEAM LIFETRI	Aide à l'achat de matériel adpté)		500 €	
TEAM LIFETRI	Participation à l'Aquathlon Vichy Communauté			500 €
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOTBALL	Aide à la formation des éducateurs	750 €		
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOTBALL	Aide à l'organisation de tournoi de Football à 8			1 500 €
VICHY DÔME SYNCHRO	Aide pour déplacement à Hadamar, en Allemagne – Gala de natation artistique			750 €
YOGA RIVE	Aide à la formation continue de l'intervenante : Stage	200 €		
Totaux		1550	700	11050
TOTAL GENERAL			13300	

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions 1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

APPROUVE l'attribution des subventions selon les dispositions précisées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67.

MONSIEUR BONJEAN BRUNO NE PREND PAS PART AU VOTE.

ADOpte A LA MAJORITÉ

Délibération n° 2025 - 045

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 38

Subvention exceptionnelle à l'association La Bellerivoise Gymnastique

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions n°1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

DECIDE d'attribuer à l'association La Bellerivoise Gymnastique une subvention exceptionnelle de 1200 € à l'occasion du 70^{ème} anniversaire du Club.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 046

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°39

Subvention exceptionnelle à la Société Musicale de Bellerive

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis des commissions n°1 et 3 réunies les 12 et 18 mars 2025,

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la Société Musicale de Bellerive d'un montant de 2000 €,

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette subvention.

MADAME GONINET ISABELLE NE PREND PAS PART AU VOTE.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Délibération n° 2025 - 047

Nomenclature Actes : 8.3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N°40

**Réaménagement de la rue Maurice-Chalus entre l'avenue de Vichy
et la rue Jean-Ferlot
Validation de l'avant-projet**

Propose au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** l'avant-projet tel que présenté, établissant le coût prévisionnel des travaux à 359 326 € HT,
- **DE PORTER** l'enveloppe financière de l'opération à 359 326 € HT
- **DE SIGNER** tous les documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE ces propositions,

CHARGE Monsieur le Maire et le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2025 - 048

Nomenclature Actes : 8.3

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

QUESTION N° 41

Dénomination

Passage Hubertine AUCLERT

PROPOSE au Conseil municipal :

- de nommer le passage entre l'école Burlot et l'Esplanade François Mitterrand, passage
Hubertine AUCLERT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de
cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 27 mars 2025,

Pour extrait conforme

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Isabelle GONINET



La secrétaire de séance

Françoise DUBESSAY

